



## Un coup de com' pour le hors contrat à Sées ?

À l'occasion de la cérémonie commémorative du 8 mai organisée par la municipalité de Sées, plusieurs participants ont été surpris par certaines prises de position et attitudes observées durant le déroulement officiel de l'événement.

### Acte 1 : la stupéfaction

Avant le salut aux corps constitués, Monsieur le Maire a appelé avec insistance les élèves de l'établissement de la Croix des Vents (école catholique traditionaliste hors contrat) afin qu'ils viennent se placer, avec leur abbé, derrière les élus présents. Aucun autre enfant ou élève présent parmi le public n'a été invité à rejoindre ce dispositif protocolaire.

Cette mise en avant exclusive a suscité l'incompréhension de plusieurs personnes présentes, tant elle rompait avec l'esprit de neutralité habituellement attendu lors d'une cérémonie républicaine.

### Acte 2 : le maire persiste et signe

Lors de son discours précédant le verre de l'amitié, le maire a cité à deux reprises l'école de la Croix des Vents. Aucune autre école de la commune, qu'elle soit publique ou privée sous contrat, n'a été évoquée, malgré la présence de jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes ainsi que d'enfants présents dans la salle.

En fin d'intervention, le maire a regretté le manque de présence de jeunes lors des cérémonies commémoratives. En s'adressant ostensiblement aux élèves en uniforme de la Croix des Vents, il a souligné qu'ils étaient « les bienvenus » et qu'il souhaitait les voir venir « en plus grand nombre ».

Ces différentes séquences interrogent.

Quel message le premier garant de la laïcité dans la commune a-t-il souhaité envoyer à travers cette mise en avant répétée d'un établissement confessionnel hors contrat ?

Pourquoi aucune référence n'a-t-elle été faite aux écoles publiques de Sées, ni même aux établissements privés sous contrat qui participent pourtant eux aussi à la vie éducative locale et aux cérémonies républicaines ?

Cette attention particulière accordée à la Croix des Vents relève-t-elle d'une simple maladresse protocolaire ou traduit-elle une volonté assumée de valoriser cet établissement ?

La question mérite d'autant plus d'être posée que cette école a déjà suscité de nombreuses interrogations et débats publics après avoir accueilli les universités d'été d'Academia Christiana.

Pour le SE-Unsa, dans une République attachée à la neutralité des institutions et à l'égalité de traitement entre tous les citoyens, la vigilance autour du respect du principe de laïcité demeure une exigence essentielle.

Alençon, le 9 mai 2026

La section syndicale du Se-Unsa61